Le petit saint-montais

Proverbe gascon

Maes que soun,
maes que riran

(Plus nous sommes plus nous rirons)

Trimestriel
Foyer Rural
SAINT-MONT
N° 54
Hiver 2008

Editorial

L'an 2008 fort de 13 lunes touche à sa fin.

Il a été riche en évènements de toutes sortes, joies et peines, dont ce numéro se fait l'écho. en couleurs

Toute l'équipe du Foyer Rural vous souhaite un très Joyeux Noël et une Bonne Année 2009

Le *petit saint-montais* **est la revue des adhérents du foyer rural de SAINT-MONT. Pensez à acheter votre carte 2009 chez Bernadette BOUEILH.**

Vœux du Maire.

Michel Petit, notre Maire, nous présentera ses vœux le dimanche 4 janvier, à 15h, jour de l'Epiphanie. Nous partagerons donc ensemble les galettes des rois.

Au sommaire

- les nouvelles de A à Z pages 2 et 3
- Les photos pages 4 et 5
- La vie du village pages 6, 7, 8
- Le conseil municipal pages 9 à 15
- Les jeux, les annonces page 16

Réveillon du 1er de l'an

N'oubliez pas de vous inscrire auprès de Bernadette Boueilh 05 62 69 65 03 avant le 20 décembre 2008

45 € par adulte, (prix spécial enfant)

Nouvelles en bref de A à Z

Club des Ainés

Une réunion organisée par la MSA s'est tenue à Riscle sur le thème « Bien vieillir après 50 ans ».
Au cours de cette conférence le Docteur Desrousseau, présentait différents ateliers : la diététique, le sommeil, les médicaments, le bien être, les 5 sens, l'équilibre...
Ces ateliers seront animés par des personnes formées et par le médecin conseil de la MSA. Participation 20 €.
S'inscrire auprès de Marie-Claude Duvignau.

L'assemblée générale aura lieu le 8 janvier 2009 à 14h30 à la Maison des Associations et le repas du Club ultérieurement.

Conseil municipal :

Les conseils municipaux ont lieu tous les premiers mercredi de chaque mois. Ils sont ouverts au public. *(sauf information contraire).*

Les prochains auront lieu les **mercredi 7 janvier 2009, 4 février 2009** et **4 mars 2009** à 20h30

Chasse

Le repas de la chasse aura lieu début 2009.
La date exacte vous sera communiquée ultérieurement.

Excursion dans le Gers.

A l'initiative des Joyeux Compagnons, une sortie est prévue le jeudi 18 décembre pour visiter l'Abbaye de Flaran, les Arts Naïfs à Béraut et le Château de Lavardens avec son exposition de santons.
Inscriptions auprès de Marie-Claude Duvignau 05 62 6969 85 ou de Josette Courtade 05 62 69 63 28.

Foyer rural.

L'assemblée générale a eu lieu le samedi 25 novembre à 18 heures. Il a été procédé au renouvellement des postes de trésorier et trésorier adjoint. Ont été élues : **Isabelle Labruffe**, trésorière, et **Béatrice Rousseau**, trésorière adjointe. Le compte rendu détaillé est à votre disposition sur le site du foyer rural ou auprès de Geneviève Laborde.

Informatique :

Changement : les cours d'informatique, ont lieu, maintenant, les 2ème et 4ème mercredi de chaque mois à la maison des associations
Renseignements : 05 62 69 61 26 le mercredi matin.

La vie du village

Nouvelles en bref de A à Z

Mairie : elle est ouverte le mardi et jeudi après-midi de 14h à 17h, le mercredi matin de 9h à 12h, ainsi que le samedi matin de 10h à 12h où un adjoint et un(e) conseiller(e) municipal(e) vous recevront pour toutes vos demandes de renseignements.

Ordures **ménagères :**
Un changement de la récupération des ordures ménagères va avoir lieu dans le **centre** du village.

Le camion de ramassage ne peut plus passer car il endommage les maisons. Mais **PAS DE PANIQUE,** tout sera mis en place pour faciliter la collecte, surtout pour les personnes âgées.
La Mairie va organiser un questionnaire pour connaître les désirs de chacun en fonction des différentes possibilités.

Pêche : Le 22 novembre dernier a eu lieu le repas de la pêche. Délicieux comme toujours, servi par des bénévoles dévoués et souriants dans une très bonne ambiance.
Félicitations particulières aux grilleurs qui ont affronté les éléments déchaînés pour nous régaler.

Rrécup'verre : en bas du silo le récup'verre est maintenant entouré de laurières, bien sûr un peu petites mais elles vont grandir. (voir page 4 les photos)

Sécurité : le 26 novembre dernier, les démineurs sont venus récupérer les fusées anti-grêle non utilisées qu'ils ont fait exploser aux Communaux . (voir photo page 5)

Soirée – jeux :
Deux soirées de jeux de dames, belote scrabble… auront lieu les mercredi 17 décembre et 11 février au foyer de Saint Mont à partir de 20h30.
La participation est gratuite. Ces soirées sont organisées par les Joyeux Compagnons.

Téléthon :
Un atelier « pastis » est organisé par Marie-Claude Duvignau comme chaque année, suivi d'un concours de belote.

Les pastis seront vendus au profit du téléthon et ainsi que le bénéfice du concours de belote.

Le dernier trimestre …

Les Maillères

Le 11 Novembre 2008

…en photos

Plantation des laurières au silo

La Présidente des Joyeux Compagnons entretient sa forme !!!

Un jardinier polonais ?

Qui est le chef ?

Jane (Nathalie) cherche Tarzan (Patrick)

Même le vélo de Gérard était décoré pour les maillères

Un arbre est planté . Youpi

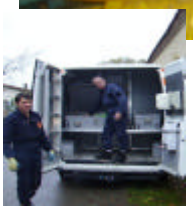

La récolte des démineurs

Plantation des pensées

Une manucure ?

Enfin un peu de repos

La vie du Village

Afin d'aider à l'achat d'un défibrillateur, les Joyeux Compagnons ont organisé 3 manifestations.

Samedi 27 Septembre 2008, une soirée théâtre était organisée au Foyer :
En première partie : **La Sauce aux Cèpes** interprétée par des membres du Club (Marcel Moratello, Jacqueline Dufau avec son petit fils Renaud, Pierrot Darrodes et le chien Chipi),

En deuxième partie : **Correspondances éclairées et Ô les départs** interprétés par l'atelier théâtre Les Victambules de Vic en Bigorre. 110 entrées - un public enthousiaste qui, à la fin de la représentation, a dégusté les pâtisseries offertes par les membres du Club.

Samedi 11 Octobre 2008
Après avoir tué un cochon à l'ancienne le jeudi, les membres du Club ont organisé un repas « tue cochon » réunissant 75 personnes.

Les convives ont dégusté des mets délicieux, composés de jambon braisé, grillades et saucisses…

L'après midi se termina par des jeux de société.

Jeudi 23 Octobre 2008
A l'initiative de la Présidente, Marie-Claude Duvignau, quelques membres du Club ont présenté aux enfants des écoles de Saint Mont un sketch sur l'utilisation du défibrillateur.
Un goûter, auquel assistait Monsieur le Maire, était offert par les membres du Club.
Une somme d'argent avait été récoltée auprès des parents et remise à la Présidente.

Les bénéfices de ces 3 manifestations ont rapporté 1600 €

Le Loto annuel
Le loto annuel a connu un beau succès, de nombreuses pâtisseries avaient été confectionnées par les membres du Club et les sympathisants.
Merci à tous ceux qui ont participé à la réalisation de cette manifestation, et aussi à la générosité de tous ceux qui nous ont offert des lots **A l'année prochaine.**

Céline et Jérôme Courtade ont le plaisir, avec Valentin, de vous annoncer la naissance d'Anaïs née le 31 octobre dernier.
Toutes nos félicitations aux parents, au grand frère, aux grands-parents, Josette et Camille, sans oublier les parents de la jeune Maman et bien sûr l'arrière grand-mère Marie-Rose.
Nous avons aussi une pensée pour les grandes tantes, oncles et cousins.
Regardez comme elle est jolie dans les bras de son frère !

Maria Caillaud est une heureuse Grand-Mère.

Son petit fils Pierre vient d 'épouser le 25 octobre dernier à Londres une très jolie Grecque qui se prénomme Vassiliki.

Maria n'a pu se rendre à ce mariage, mais son fils Serge et sa belle fille Muriel nous ont communiqué cette très belle photo.

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés.
Toutes nos félicitations aux Parents et bien sûr à Maria.

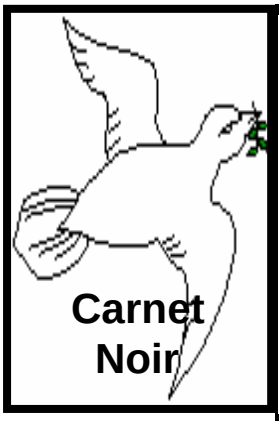

Christian Charleuf nous a quittés prématurément.
Nous avons été nombreux à l'accompagner à sa dernière demeure.
Nous présentons nos plus sincères condoléances à son épouse et à toute sa famille..
Il avait écrit un mot à MC Duvignau avant son décès, accompagné d'un chèque :
« Nous ne pouvons être présents aux 2 manifestations organisées pour l'achat d'un défibrillateur mais nous voulons apporter notre contribution à cet excellent projet. Avec toutes nos félicitations et notre amitié » Famille Charleuf et Massot »

La Vie des Associations

Aymeric Saint Lannes, notre superbe aubergiste, a décidé de découvrir le monde.
Nous espérons tous qu'il reviendra dans quelques années pour nous régaler de nouveau.

Un cadeau pour ne pas oublier le Gers

Actuellement il est en Australie où bien sûr il a trouvé du travail comme cuisinier.

Avant son départ il avait convié tous ses ami(e)s Saint Montais et Saint Montaises à le retrouver autour d'un buffet.
.

De Marie à Aymeric toute l'histoire de l'auberge de Saint Mont

Les nouveaux arrivants.

Régis Bornier s'est installé à Saint Mont, il y a quelques mois. Il a acheté la petite maison, au sein du village, de Paulette et Dominique Labarrère.
Il est Papa d'un petit Pierre de 9 ans que vous pouvez voir s'amuser dans les rues du village.
Régis est souvent absent car son travail le mène 1 mois sur 2 à l'étranger.
Natif d'Aire sur Adour et après avoir roulé sa bosse dans le monde entier, il a voulu retrouver un pied-à-terre dans son sud-ouest natal.
Régis a une grande passion, que vous aurez du mal à voir en cette saison : il est amoureux des plantes grasses. Donc rendez-vous cet été pour voir sa collection.
Son adresse mail : regis.bornier@neuf.fr

Stéphanie Darnaude :
J'ai grandi à Panjas à environ une trentaine de kilomètres de Saint-Mont.
Après avoir fait mes études de Pharmacie à Toulouse, je travaille à la pharmacie Clot à Riscle ce qui m'a amenée à Saint Mont où j'habite depuis maintenant 1 an et demi.
Tout en travaillant à Riscle, pendant 2 ans, j'ai obtenu un diplôme d'oenologie.
Passionnée de musique depuis toute petite, je fais partie de la Pitchouri Band d'Estang dont je suis la co-Présidente.
C'est grâce à la musique que j'ai connu mon ami, Jérôme, qui travaille la semaine sur Bordeaux et me rejoint le week-end dans mon petit appartement Saint Montais.
Mon adresse mail : darnodes@yahoo.fr

En direct du conseil municipal

Mercredi 6 août 2008

Ordre du jour :

Point sur les voies communales (Tucau, Thombille, La Manive, Lalouette, l'Eglise)
Délibération pour le collectif anti OGM du Gers
Projet mairie
Achat imprimante laser
Compte rendu du travail des commissions
Questions diverses

1/ POINT SUR LES VOIES COMMUNALES

Il manque des réponses. Les demandes suivent leur cours.

2/ DELIBERATION POUR LE COLLECTIF ANTI OGM DU GERS

M. le Maire donne lecture de la lettre du « Collectif Anti OGM du Gers » dans laquelle le responsable demande aux élus de prendre position contre la culture des plantes OGM dans le Gers.
Le vote donne le résultat suivant :

Votants	:	10
Abstentions	:	08
Pour	:	01
Contre	:	01

Compte tenu du nombre important d'abstentions, la décision n'est pas prise. Aucune délibération ne sera transmise.

3/ PROJET MAIRIE

Madame BETOUS et Monsieur HIRIGOYEN sont venus présenter le projet pour la mairie : construction d'un agrandissement derrière le bâtiment actuel. Ce projet permettrait l'accès direct pour les Personnes Handicapées en reliant le parking du tennis à la Mairie à l'aide d'une passerelle. Ainsi une entrée indépendante pour le bâtiment sera créée sur l'arrière. La cour de l'école pourra donc être fermée durant la période scolaire.

L'accueil du secrétariat se réaliserait dans une pièce totalement vitrée. Cette structure métallique avec un système de double paroi ventilée évitera l'effet de serre et optimisera la récupération de la chaleur solaire pour l'hiver et l'isolation thermique pour l'été.
La toiture pourrait être en tôles « bacacier » ou végétalisée.

Ont également été évoqués l'aménagement du parking et le terrain de tennis dont l'esthétique du grillage et la dégradation du sol liée aux mouvements de terrains posent problème.

Jean-Pierre JEGUN propose que le terrain de tennis soit transformé en terrain multi-jeux.
Les architectes suggèrent que dans le cadre du parking, un chemin piétonnier longeant le tertre soit créé.
Le Conseil donne un avis favorable et souhaite que l'étude soit fractionnée en plusieurs lots pour répartir les tâches et le financement.

En direct du conseil municipal (suite)

4/ L'ACHAT DE L'IMPRIMANTE LASER

Après étude des devis pour l'achat d'une imprimante laser couleur A3,le Conseil Municipal décide de choisir l'entreprise SEB Bureautique à Tarbes (Hautes Pyrénées) pour l'OKI C8600 dont le montant s'élève à 1 995 € HT (la moins disante) pour ce matériel et l'installation sur site à 150 € HT.

5/ COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

RAS.

6/ QUESTIONS DIVERSES

A/ LA DISTILLERIE

M. le Maire informe l'assemblée que l'arrêté d'autorisation d'exploitation de la distillerie est arrivé revêtu de prescriptions et d'injonctions avec des dates butoirs.

B/ LES ASSURANCES

Des devis ont été proposés par plusieurs agences. La commission « Finances » est déléguée pour étudier les offres.

C/ CCMA

Le Conseil Communautaire a émis un projet de transformer le camping municipal en aire de camping-car. Il propose qu'une aire d'accueil soit aménagée à Saint-Mont ainsi qu'un chemin la reliant au cœur du village.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe.

D/ TOURISME

A propos des chemins de randonnées, Marie-Claude DUVIGNAU souhaite que le meilleur accueil soit réservé aux enquêteurs.

E/ DIVERS

La plaque offerte par Régine CHAPEL va être installée à l'église.

Mercredi 3 septembre 2008

Choix du cabinet pour la carte communale,
Désignation du correspondant défense,
Achat de la licence IV
Questions diverses

1/ CHOIX DU CABINET D'ETUDE POUR LA CARTE COMMUNALE

Ont répondu à l'appel d'offres concernant la création de la carte communale 5 (cinq) entreprises et 5 (cinq) enveloppes. Après ouverture les entreprises soumissionnaires sont :
SESAER de MOURENX (64)
Agence ESCOFFIER de LORMONT (33)
AMBRE Conseil de BOE (47)
SOGREAH de PAU (64)
MILLASSEAU Philippe d'AGEN (47)

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11
Nombre de voix : 11

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 3 septembre 2008 réunie à dix huit heures,
le Conseil Municipal décide de choisir le bureau d'études SESAER sis à Mourenx (Pyrénées Atlantiques) dont la prestation s'élève à 7 050 € HT (la moins disante).

2/ DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11
Nombre de voix pour :11
Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner un nouveau Correspondant Défense, il lance un appel à candidature.
Le résultat du vote est suivant : l'unique candidat obtient : 11 (onze) voix.
Au vu du scrutin, le **Conseil Municipal désigne Monsieur Joël BOUEILH comme Correspondant Défense.**

3/ ACHAT DE LA LICENCE IV

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11
Nombre de voix pour : 10
Nombre d'abstention (Geneviève LABORDE) : 01

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que M. Aymeric SAINT-LANNES, ayant fermé son établissement « Auberge de Saint-Mont », propose à la commune d'acquérir la licence IV de débit de boissons à consommer sur place dont il est propriétaire.

Cette licence IV de débit de boissons à consommer sur place contribuerait à maintenir au village toutes possibilités d'ouvrir et de développer des lieux de réjouissances et de convivialité.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, considérant l'intérêt pour la commune de devenir propriétaire d'une licence IV de débit de boissons,

Décide d'acquérir la licence IV de débit de boissons à consommer sur place à M. Aymeric SAINT-LANNES et de la déplacer au foyer communal sis au village 32400 Saint-Mont.

Autorise Sébastien FAURE, Adjoint du Maire, à signer tout document à cet effet et notamment l'acte qui sera rédigé à la forme administrative.

Les règles d'utilisation devront être étudiées de manière approfondie.

4/ QUESTIONS DIVERSES

A/ Commission travaux

Christian TOLLIS doit avoir avec Jean-Pierre JEGUN pour le planning. Une corvée sera organisée samedi.

Les poubelles devant la maison d'Yves HILARIO causent des nuisances. Il faudrait réfléchir suite au changement de propriétaire de l'auberge à définir un autre endroit. Les délégués du SICTOM doivent se renseigner si des chambres d'hôtes sont considérées comme des professionnels.

L'appartement du logement de l'école : le plaquiste a terminé et l'électricien n'a pas fini.

Le logement de l'étage du presbytère : il faut refaire le plancher. Jean-Pierre est d'accord. Une administrée se propose de peindre les murs.

Les toilettes de la maison des associations sont à réparer.
Aux communaux : Marie-Claude DUVIGNAU propose de peindre la buvette. Et une corvée de cailloux est programmée afin d'empierrer le parking.

Sébastien FAURE, Christian TOLLIS et Jacques DUBOS mettront en place des panneaux au quartier du « boutillet » et au quartier du « Cos » dans le cadre des arrêtés municipaux relatifs à la limitation de la vitesse et de tonnage sur la voie Belair conformément aux préconisations de l'ingénieur de la DDE.

B/ Le Syndicat d'assainissement

La déclaration d'intérêt général a été demandée par ce syndicat afin que des travaux puissent être entrepris à son initiative. Le Conseil Municipal pense que ces travaux de curage limiteront à chaque abas d'eau la dégradation du chemin de « Lasclaous ».

Pendant l'instruction du dossier soit avant fin 2009, les travaux pourront être effectués mais ne seront pas subventionnés par l'Agence de l'Eau.

C/ Le lotissement

La réserve incendie existante apporte de nombreuses nuisances (odeur, insectes,…), le Conseil Municipal étudie la possibilité d'installer une citerne souple (comme dans la zone artisanale de Saint-Germé). Des devis seront demandés.

En direct du conseil municipal (suite)

Mercredi 1er octobre 2008

ORDRE DU JOUR :

Demande de subventions projet mairie,
Lancement de la procédure pour le cimetière,
Travaux à effectuer (logements, extérieur …)
Questions diverses.

M. le Maire ouvre la séance et procède à llecture du procès verbal de la dernière séance. Il est approuvé à l'unanimité.

Puis il invite M. GRANGE, Directeur des Producteurs Plaimont, à présenter la Cave de Saint-Mont.

A l'issue de son exposé très complet et intéressant, tous les membres de l'assemblée le remercie puis il prend congé.

1/ Demande de subventions projet mairie

Le projet avance et des modifications ont été apportées afin de respecter le souhait du Conseil pour que les Personnes Handicapées et à mobilité réduite accèdent dans les meilleures conditions possibles à la Mairie et que les nouvelles normes environnementales soient respectées.

Michel PETIT fait part à l'assemblée de sa rencontre avec Mme BETOUS, architecte du Cabinet HIRIGOYEN afin qu'elle prenne en compte toutes ces prescriptions. Face à l'évolution du projet, elle a précisé que conformément à la convention du 30 janvier 2008, il est nécessaire de mettre en place une mission complémentaire : la DQE (Documentation Qualité Etude) pour une prestation de 1%.

Le Conseil donne son accord et décide d'entériner la décision du 18 septembre 2007 afin d'autoriser M. le Maire à signer le contrat avec une prestation à 11.50 % et d'accepter la prise en compte de la DQE de 1 %.

Des renseignements seront pris auprès de toutes les structures afin de monter le plan financement du projet et d'analyser la charge pour la commune.

Le plan de financement définitif sera présenté lors de la prochaine séance afin de permettre aux conseillers de prendre toutes décisions nécessaires à l'avancement du dossier.

2/ Lancement de la procédure pour le cimetière

M. Le Maire expose la procédure de constatation d'état d'abandon des concessions du cimetière. Puis il propose de faire un état des lieux et de la lancer car elle est longue et qu'il faudrait la finir sur un mandat.

Accord unanime.

De plus, il rappelle le projet d'acquérir la parcelle sise à côté du cimetière afin de l'agrandir. Après une prise de contact avec les propriétaires, l'achat n'est pas possible pour l'instant. La procédure de préemption pourrait être envisagée. Accord unanime. A voir ultérieurement.

3/Travaux à effectuer

Le désherbage thermique : Jacqueline FEUGERE s'est informée sur ce procédé. Il pollue trop pour une collectivité. Le Conseil décide de l'abandonner.

Les grilles d'écoulement des eaux : Il faut les remettre en état dans le village. Christian TOLLIS précise que des travaux sont prévus donc cette réparation serait provisoire. Jean-Pierre JEGUN propose de l'intégrer dans sa corvée qu'il organisera dans deux semaines.

Le remplacement de la réserve à incendie du lotissement par une citerne. Deux devis sont présentés par Christian TOLLIS. A voir ultérieurement.

En direct du conseil municipal (suite)

Le chemin de randonnée : Marie-Claude DUVIGNAU informe l'assemblée que M. CAILLAU vient le 7 octobre prochain afin d'étudier le plan des chemins de randonnés qu'elle a préparé avec Régine CHAPEL. Puis, elle le présente. Joël BOUEILH fait remarquer que le tracé prévoit le passage dans les vignes. Il évoque le problème du traitement et le délai préconisé pour rentrer dans les parcelles. Il est interdit d'y pénétrer pendant 48 heures. Enfin, elle conclue par les chemins communaux cultivés. Les propriétaires des parcelles voisines seront contactées et un accord trouvé au cas par cas.

4/Questions diverses :

A/ Formation pour l'exploitation de la licence IV

M. PETIT rappelle la décision du trois septembre deux mille huit, relative à l'achat de la licence IV de débit de boissons à consommer sur place de M. Aymeric SAINT-LANNES. Compte tenu de la loi du 31 mars 2006 qui a créé une formation obligatoire pour toute personne déclarant l'ouverture, la mutation, la translation ou le transfert d'un débit de boissons et de la future exploitation de la licence IV par les associations saint-montaises, il propose de désigner M. Sébastien FAURE, membre du foyer de Saint-Mont comme exploitant de la licence IV et de lui faire suivre une formation auprès du Syndicat des hôteliers, cafetiers, restaurateurs, discothécaires du Gers en Gascogne.

Après concertation et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de désigner M. Sébastien FAURE, membre du foyer de Saint-Mont comme exploitant de la licence IV, de l'autoriser à effectuer cette formation et de la financer (837.20 €).

B /Assurances

M. le Maire présente à l'assemblée les devis des contrats d'assurance.
Après concertation et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de choisir le prestataire le mieux disant :
MMA (Mutuelle du Mans Assurances), agence de Nogaro ainsi que les prestations suivantes : Responsabilités 124 € ; Patrimoine 991 € ; Véhicules 881 € ; Protection juridique : 228 € soit un montant total de 2 224 € pour 2009.
Et d'autoriser M. le Maire à signer les contrats qui prendront effet au 1er janvier 2009.

Mercredi 5 novembre 2008

ORDRE DU JOUR :

Vente de bois aux communaux (délibération pour le choix de l'acheteur),
Achat de décorations pour Noël,
Travaux à effectuer par société,
Destruction des fusées anti-grêle,
Point sur la rénovation de la mairie et sur le financement,
Points sur les travaux électriques,
Travaux à effectuer en interne,
Questions diverses

M. le Maire ouvre la séance et procède à la lecture du procès verbal de la dernière séance. Il est approuvé à l'unanimité.

1/ Choix de l'entreprise pour la vente de bois

Michel PETIT rappelle à l'assemblée que suite aux averses de grêle les peupliers du terrain de pétanque doivent être coupés. Puis il présente les devis des entrepreneurs qui ont été contactés pour cette prestation et invite le Conseil à se concerter.

En direct du conseil municipal (suite)

Après étude des propositions, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et décide de choisir la Société d'Exploitation des Bois du Sud-Ouest TEMBEC sise à Saint-Gaudens pour un montant de 5 000 € et autorise M. le Maire à procéder à la vente et à recouvrer la somme ci-dessus.

2/ Achat des décorations de Noël

Isabelle LABRUFFE avec sa commission ont procédé à une étude pour les décorations du village et des bâtiments publics.

L'étude des propositions a été faite. Le choix s'est porté sur le devis de 812 € HT.

3/ Travaux à effectuer par société

Le devis ETDE pour le projecteur de l'église s'élève à 3 980 €. Il est jugé trop cher.

La société sera contactée afin de savoir s'il est possible de réaliser le caisson et de réduire le montant. Dans ce cas, il sera mis en place.

4/ Destruction des fusées anti-grêle

Un administré a signalé que les fusées anti-grêle dont il est possession sont périmées. Il souhaite qu'elles soient détruites.

Les spécialistes ont été contactés afin de connaître la marche à suivre. Il faut un terrain à environ 100 mètres de la route et qu'un pelliste fasse un trou à une certaine profondeur que le professionnel définira.

Joël BOUEILH propose que les agriculteurs détenant ce type de fusées soient contactés afin de grouper cette destruction. Accord unanime.

4/ Point sur la rénovation de la mairie et sur le financement

A/ LE PROJET

M. PETIT propose que le projet de réhabilitation de la mairie soit revu et qu'il se déroulera en deux tranches. La première tranche sera relative à l'accessible aux Personnes Handicapées ou à mobilité réduite et la seconde à l'aménagement compte tenu du coût estimatif élevé des travaux.

Accord unanime. Le plan de financement est donc étudié en ce sens.

Puis, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et décide de déposer une demande de subvention auprès :
des Services de l'Etat dans le cadre de la DGE 2009 ;
du Conseil Général du Gers dans le cadre des bâtiments communaux ;

du Conseil Régional Midi Pyrénées dans le cadre du Fonds Régional d'interventions ;

du Sénateur dans le cadre de la réserve parlementaire ;

d'autoriser M. Le Maire à signer les documents relatifs au projet ;

de financer les travaux de la façon suivante :

* coût total HT : 163 318,75 €
* DGE (25 % du HT) : 40 829.68 €
* Conseil Général (14,6952 % du HT) : 24 000,00 €
(30 % plafonné à 80 000 €)
* Conseil Régional (13,9604 % du HT) : 22 800,00 €
(30 % avec maximum d'aide de 22 8000 €)
* Réserve Parlementaire (26,3444 % du HT) : 43 025,32 €
* Autofinancement (20 % du HT) :

En direct du conseil municipal (suite)

B/ AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D ŒUVRE

Vu la délibération du 18 septembre 2007 relative au choix de l'architecte pour le projet de la mairie,

Vu le contrat simplifié de maîtrise d'œuvre du 8 octobre 2008 avec le cabinet HIRIGOYEN,

Vu la mise en place d'une prestation complémentaire qui avait été prévue dans la convention du 30 janvier 2008: le détail quantitatif estimatif (DQE) représentant 1 % du montant des travaux,

Vu la décision de réaliser le projet de réhabilitation de la mairie en deux tranches,

Vu le projet d'avenant n°1 du contrat de maîtrise d'œuvre suite à la décision de réaliser le dit projet en deux tranches : accessibilité et aménagement.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et décide :

d'accepter l'avenant n°1 au contrat du 8 octobre 2008 afin de prendre en compte la répartition de la maîtrise d'œuvre sur deux tranches de travaux ;

d'autoriser M. le Maire à signer ledit avenant ;

d'autoriser M. le Maire à payer la prestation qui s'élèvera à 11.50 % des travaux + 1 % de DQE.

5/ Point sur les travaux électriques

Les employés sont venus pour séparer le compteur de la mairie. Un a été placé à la mairie, l'autre au logement de l'école et enfin la desserte de la cantine a été rattachée à celui de l'école.

6/ Travaux à effectuer en interne

Jean-Pierre JEGUN dresse le bilan de sa commission. Il avait été décidé de faire un break. Les dépôts des poubelles seront finis ainsi que le logement de l'étage du presbytère. Enfin la cuisine du foyer sera mise aux normes prochainement.

A la mi-novembre, les arbres seront plantés au lotissement.

7/ Questions diverses

A/ VIREMENT DE CREDITS N°2

Compte tenu de la décision d'achat d'une imprimante laser et de l'avis d'échéance pour le prêt 4059144800, M. le Maire propose d'effectuer des virements de crédits en dépenses d'investissement de la façon suivante :

- Diminution de l'article 2111 (Terrains nus)
- Diminution de l'article 1641 (capital)
- Augmentation de l'article 2183 (achat matériel)

et pour les dépenses de fonctionnement :

- Diminution de l'article 61522 (entretien bâtiments)
- Augmentation de l'article 66111 (intérêts)

Après concertation et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'effectuer les virements de crédits ci-dessus.

B/ ACHAT D'UN ORDINATEUR Michel PETIT informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'acheter un ordinateur afin que les élus puissent travailler dans de bonnes conditions. Puis il présente les devis et invite le Conseil à se concerter.Après étude des propositions, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et décide de choisir celui de la Société Expert sise à Riscle pour un montant de 599 € accessoires et installation sur site compris et d'autoriser M. le Maire à procéder à cet achat.

C/ LE COLOMBARIUM ET LE TERRAIN DU CIMETIERE

Le prix des places du colombarium est évoqué. Il faudra le fixer ultérieurement.

Le terrain pour l'agrandissement du cimetière est toujours à la famille DAROUZET. La procédure de préemption sur cette parcelle est suggérée. Accord de tous. De plus, le mur du cimetière s'est écroulé sur le côté droit et de la terre y a été déposée. Des animaux pourraient passer. La commission travaux va se rendre sur place pour un état des lieux.

D/ SICTOM

Lecture est faite de la lettre d'une habitante du village et présentation des photos. Le camion du SICTOM est trop large pour le passage et il touche les poteaux de sa maison lors de certains passages. Elle souhaiterait que l'accès aux poids lourds soit limité dans cet endroit du village.

En bref

JOUONS

L'inconnu du dernier numéro

Personne n'a reconnu la maison de Charlotte et Louis Destouet. Donc le carton de vin sera remis en jeu.

L'inconnu(e) de ce numéro

A partir des photos aériennes de l'IGN, essayez de deviner qui habite dans cette maison. Vous avez reconnu ?
Alors, écrivez sur un papier vos **nom**, **prénom** et surtout la phrase magique : C'est la maison de ……
Deux cartons de vin sont à gagner.

Bonne chance à tous !

Réveillon du 1er de l'An

Mercredi 31 décembre 2008

Foyer de Saint Mont à partir de 20h30

♦Toast et mises en bouche
♦Foie gras de canard et son chutney aux figues
♦Duo de saint-pierre et saumon aux Vignes Retrouvées
♦Cuisse de canette aux châtaignes et pain d 'épices accompagnée de fagots de haricots verts en robe de lard et d'un râpé de pommes de terre aux cèpes
♦Salade, fromage des Pyrénées
♦Bûche glacée aux 3 chocolats
♦Mignardises

Apéritif, café, vin et champagne.
Feu d'artifice offert par la Mairie à minuit

45€ par personne prix spécial enfant)

N'oubliez pas de vous inscrire avant le **20 décembre** auprès de Bernadette Boueilh 05 62 69 65 03 ou de Geneviève Laborde 05 62 69 62 80 ou laborde.genevieve@wanadoo.fr

Vous pouvez loyer le foyer de Saint Mont.

La location est **gratuite** pour tous les habitants et les sociétés de Saint Mont.

Le prix de location est de 150 € du vendredi matin au dimanche soir (pendant la période hivernale).
Pour les réservations :
Mairie : 05 62 69 62 67.
Geneviève Laborde 05 62 69 62 80
ou laborde.genevieve@wanadoo.fr

Le petit saint-montais est la revue du Foyer Rural de SAINT-MONT.

Directeur de la publication :
La Présidente du Foyer Rural,
Geneviève Laborde

Tél : 05 62 69 62 80

Vous pouvez collaborer en apportant vos articles, suggestions, ...

Imprimé par nos soins
Imprimerie Spéciale SAINT-MONT